

# État des lieux et échanges sur la situation sociale en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Webinaire (2/2)  
27 novembre 2025



## Au programme

---

- ✓ Logement social (DROS)
- ✓ Recours au droit au logement/hébergement opposable - DALO/DAHO (DREAL PACA)
- ✓ Femmes en situation de précarité, personnes à la rue (FAS PACA-Corse)

*Temps d'échanges*

# Le dispositif régional d'observation sociale

- ✓ **Un dispositif qui existe depuis plus de 20 ans en région** (gestion transférée au Carif-Oref depuis juillet 2022) ; financé par la DREETS, des Conseils départementaux et les CAF de la région.
- ✓ **Outil d'aide à la décision** pour accompagner les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées en région et sur les départements.
- ✓ **Développer une connaissance partagée et utile aux acteurs locaux et aux institutions**, avec de la production d'études, tableaux de bord, organisation de réunions partenariales, webinaires...

**Toutes les productions du DROS sont téléchargeables sur le site :**  
[\*\*www.dros-paca.org\*\*](http://www.dros-paca.org)



# Baromètre social 2025



✓ Publication annuelle qui présente un état des lieux de la situation sociale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans ses départements.

✓ Des apports d'experts et acteurs de terrain, variables selon les années. Pour cette édition :

- **amU** (conditions de vie des étudiants)
- **Banque des Territoires** (personnes âgées en QPV)
- **CAF 13** (précarité infantile)
- **Cité Ressources et Compas** (taux d'activité des femmes en QPV)
- **Dreal PACA** (logement social)
- **Dreets PACA** (appels au 115 pour un hébergement d'urgence)
- **FAS PACA-Corse** (femmes sans abri)
- **Insee PACA** (activité économique et emploi salarié)



# Logement social



# Une progression plus importante de logements sociaux en région qu'au niveau national



343 610 logements sociaux actifs

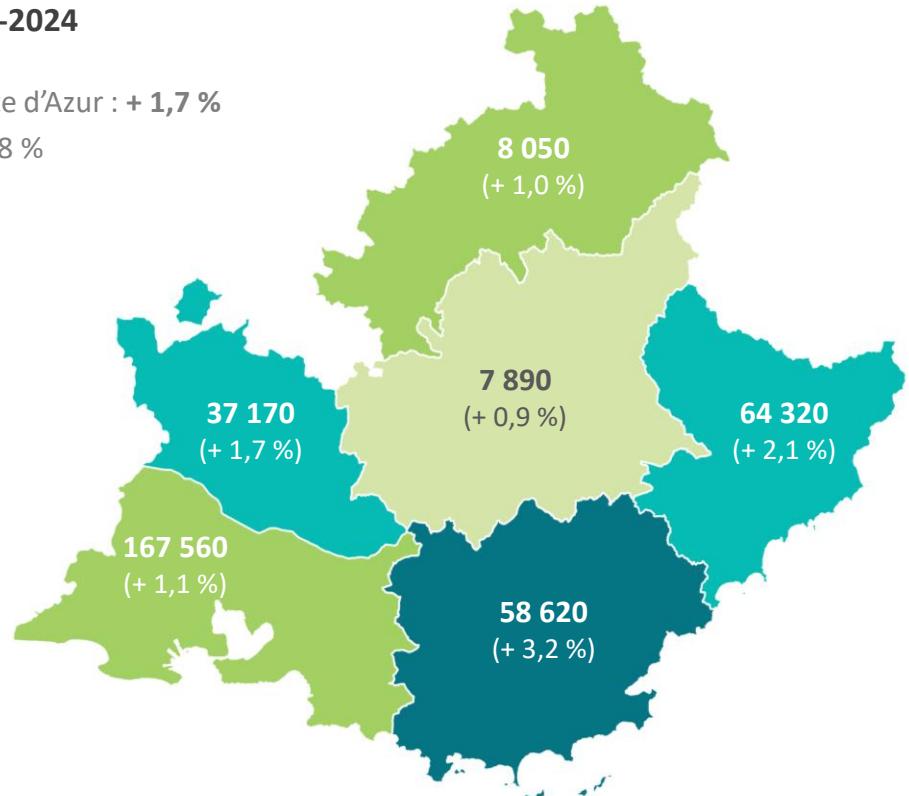
14,2 % des résidences principales (17,4 % en France métro.)

Nombre de logements sociaux en 2024 et évolution 2023-2024

Provence-Alpes-Côte d'Azur : + 1,7 %

France métro. : + 0,8 %

- + 3,2 %
- + 1,7 % à + 2,1 %
- + 1,0 % à + 1,1 %
- + 0,9 %



92 % des logements sociaux sont loués



2 % sont vacants



6 % sont en dehors du marché de location



6 140 logements sociaux mis en service en 2023, dont 25 % à destination des publics les plus précaires (PLAI)



Ancienneté moyenne du parc : 38 ans



Taux de mobilité en baisse depuis plusieurs années



Loyer moyen à 6,5 €/m<sup>2</sup>

# La demande de logement social continue d'augmenter



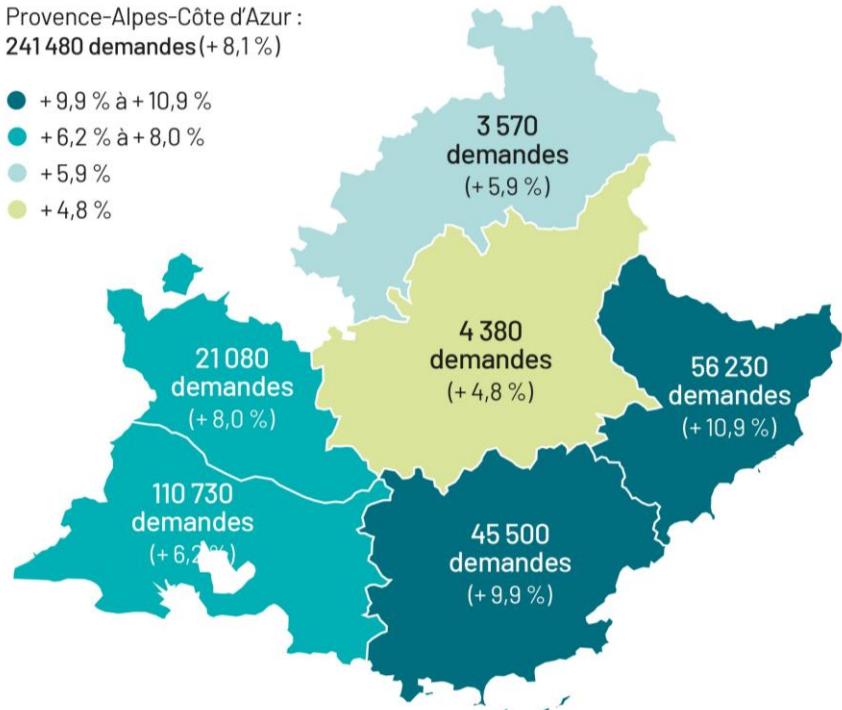
241 500 demandes de logement social

74 % sont des demandes hors mutation

Nombre de demandes de logements sociaux fin 2024 et évolution 2023-2024

Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
241 480 demandes (+8,1 %)

- +9,9 % à +10,9 %
- +6,2 % à +8,0 %
- +5,9 %
- +4,8 %



Champ : données du 07.02.2025 (arrondies à la dizaine), éditées le 10.02.2025. Total des demandes de logement (hors mutation et mutation).

Source : DGALN/DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2023 et 2024 - Traitement Carif-Oref PACA.

## Profil des demandeurs



58 %  
Ont entre  
25 et 49 ans



44 %  
Personnes  
seules



21 %  
Ménages de  
2 personnes



64 %  
Ménages les plus  
précaires (PLAI)

## Motifs de la demande (hors mutation)



21 %  
Logement trop  
cher



15 %  
Logement trop  
petit



11 %  
Perte du  
logement



8 %  
Divorce ou  
séparation

## Motifs de la demande (mutation)



23 %  
Logement trop  
petit

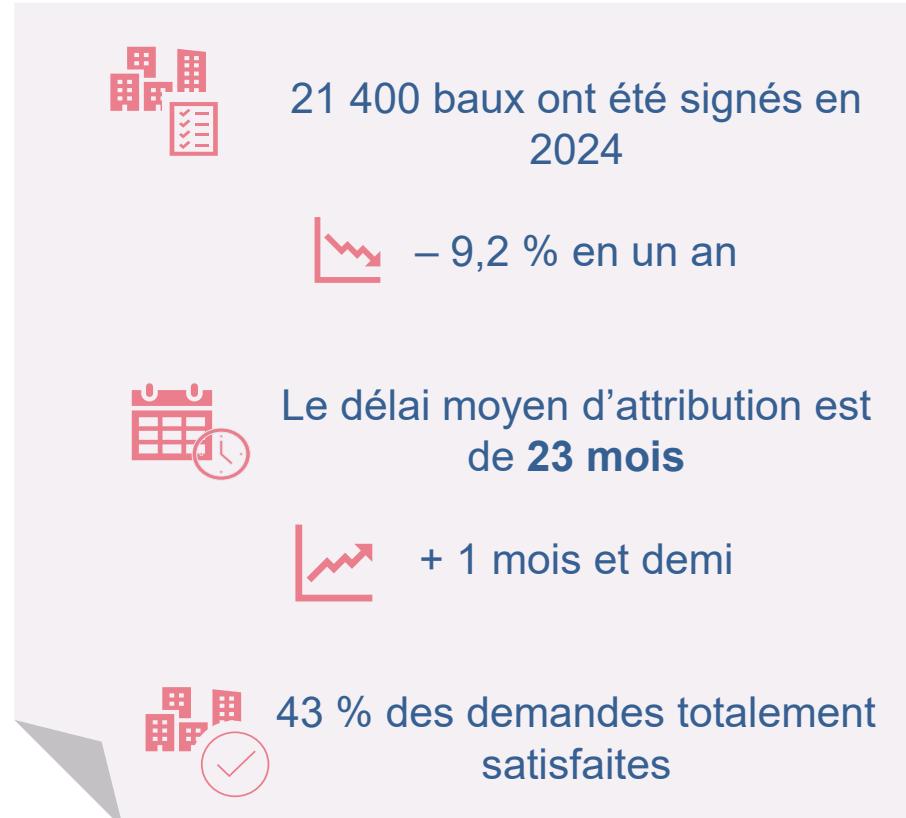


14 %  
Inadapté au  
handicap



10 %  
Logement indigne  
ou non décent

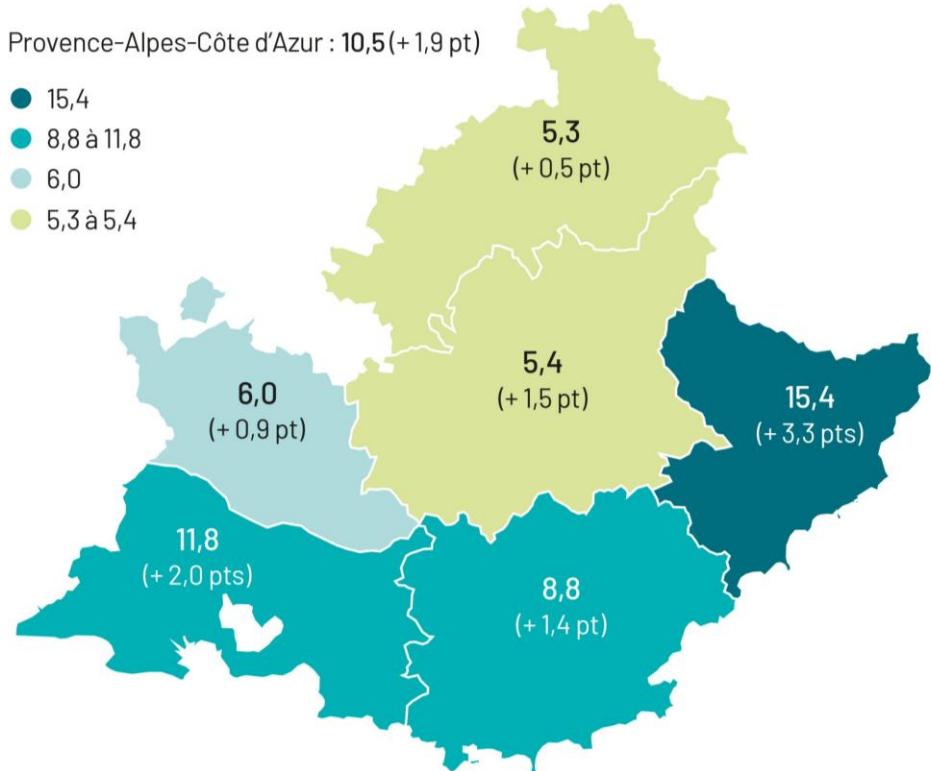
# La tension sur la demande de logement social continue de s'amplifier



Tension de la demande de logements sociaux fin 2024 et évolution 2023-2024

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 10,5 (+1,9 pt)

- 15,4
- 8,8 à 11,8
- 6,0
- 5,3 à 5,4



**Précision :** la tension correspond au rapport entre le nombre de demandes hors mutation pour la première commune de localisation souhaitée et le nombre de logements attribués hors mutation (quel que soit finalement le territoire d'attribution).

**Champ :** données du 21.02.2025, éditées le 27.02.2025.

**Source :** DGALN/DHUP – Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2023 et 2024 – Traitement Carif-Oref PACA.



# Intervention

## Carla LEIS GOMEZ

(Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement – DREAL PACA)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le DALO et le DAHO en région PACA

## Principes, chiffres, fonctionnement

- Les priorités dans l'accès au logement social
- Le DALO et le DAHO : chiffres et enjeux actuels

## Rappel des motifs de recours au DALO/DAHO – Article L441-2-3 du Code de la construction et de l'habitation

### Recours DALO ouvert dans les situations suivantes :

- être **dépourvu de logement**
- être **menacé d'expulsion** sans relogement
- être **hébergé** dans une structure d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale de façon continue depuis plus de 6 mois ou logé temporairement dans un logement de transition ou un logement foyer depuis plus de 18 mois ;
- être logé dans des locaux impropre à l'habitation ou présentant un caractère **insalubre** ou dangereux
- être logé dans un **logement non décent** ne présentant pas les éléments d'équipement et de confort exigés (absence de chauffage, eau potable...), à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap
- être logé dans un **logement surcoupé**, à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap ;
- être demandeur d'un logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long sans avoir reçu de proposition adaptée à ses besoins ;
- être logé dans un **logement non adapté à son handicap**.

Pour le droit à l'hébergement opposable (DAHO) il s'agit de reconnaître la priorité à l'accès à l'hébergement d'insertion : être dépourvu de logement ; être hébergé chez un tiers ; être hébergé en résidence à l'hôtel et n'avoir pas reçu de réponse adaptée via le 115.

## **Les publics prioritaires pour l'accès au logement social – Article L441-1 du CCH**

En plus des situations précédentes, les logements sociaux sont attribués prioritairement aux catégories de personnes :

- En situation de handicap, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- Sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
- Mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;
- Reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- Justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, et personnes menacées de mariage forcé.
- Victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords
- Engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ; Victimes de traite des êtres humains ou de proxénétisme
- Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de vingt et un ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'aide sociale à l'enfance, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge.

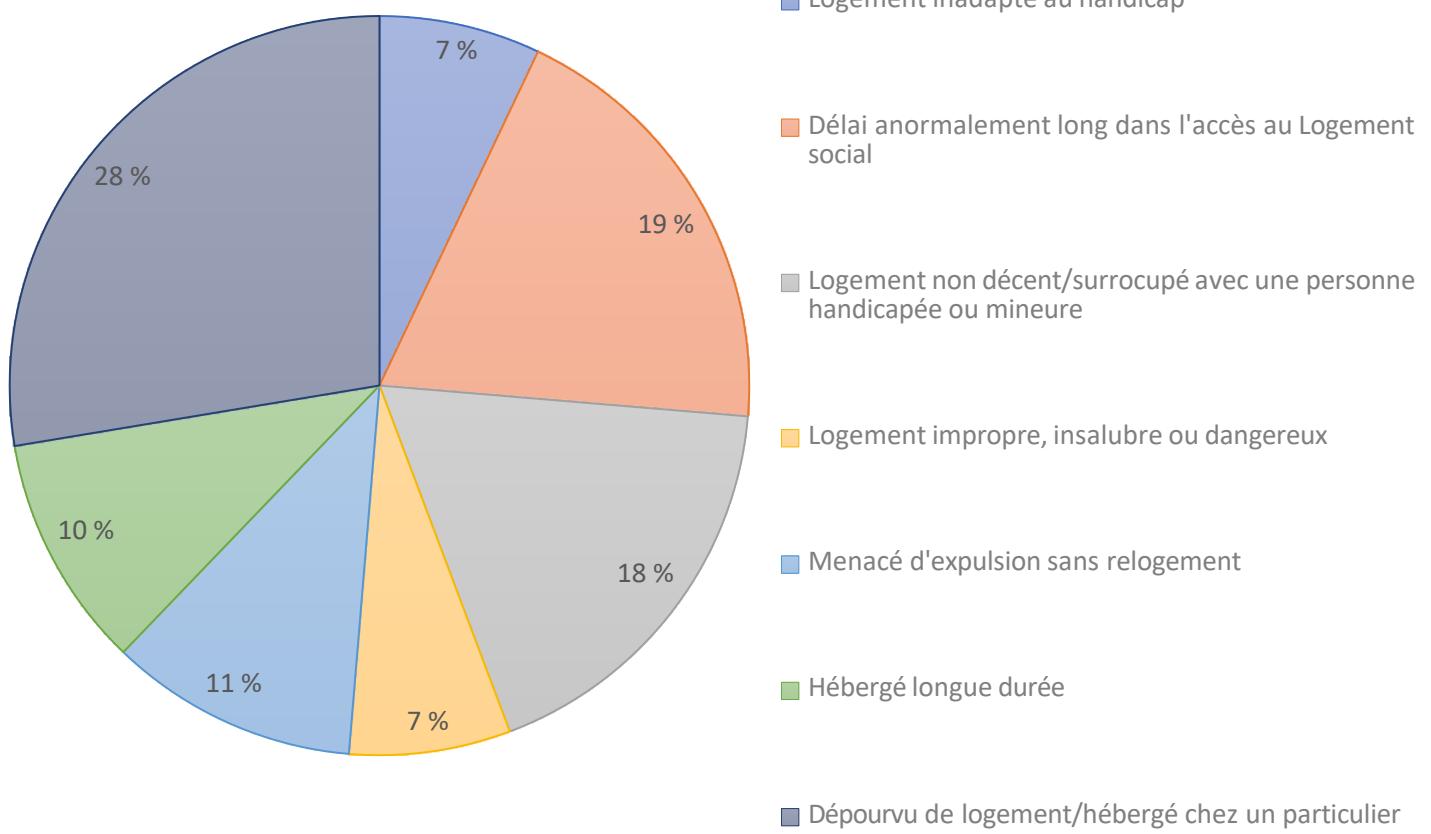
En complément, **une cotation** des demandes de logement est en cours de mise en œuvre sur les territoires (votée à l'échelle EPCI) : pour plus de transparence dans les priorités d'accès au logement social : [Exemple de la métropole de Nice côte d'Azur](#)

# Evolution des recours DALO et DAHO en région

		Recours déposés			Reconnus Prioritaires et urgent (PU) à reloger/héberger
2022	DALO	17 035			5 534
	DAHO	1 010			716
2023	DALO	18 707			6 140
	DAHO	1 262			858
2024	DALO	19 240			5 934
	DAHO	1 762			1 200
Evolution 2020/2024	DALO	+44 %	Taux de reconnaissance par les COMED +9 %	DALO	32 %
	DAHO	+130 %		DAHO	73 %

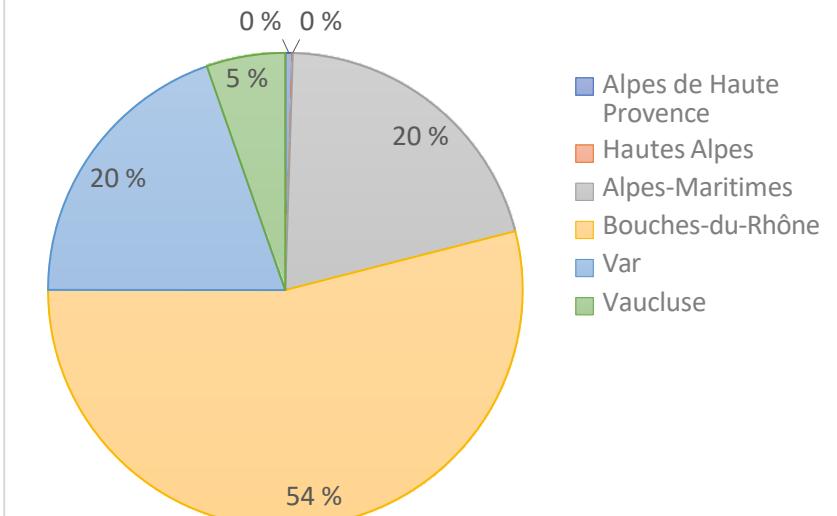
# Les recours DALO en 2024

Répartition motifs invoqués par les requérants au DALO en 2024



Le requérant DALO est le plus souvent une personne seule (à 38% des requérants) ou une famille monoparentale (35%) ; il a entre 25 et 55 ans (à 70%), est actif (47% : en emploi pour 37%, en apprentissage ou formation pour 2% et au chômage pour 8%) avec des ressources supérieures au SMIC (pour 50% des requérants).

Répartition des recours DALO reçus par département en 2024



## Quelques enjeux

- Travail à maintenir autour de la prévention des expulsions dans le cadre du logement d'abord et de l'accompagnement des ménages en amont d'une procédure DALO.
- Renforcer l'accompagnement des ménages pour faciliter le relogement et le maintien dans le logement
- Lutte contre l'habitat indigne : effectivité du droit commun et renforcement du partenariat
- Relogement des ménages qui reste un enjeu notamment sur Marseille (ANRU, insalubrité...) contingents réservataires mobilisés pour le relogement
- Logement inadapté au handicap et à la perte d'autonomie : adaptation des logements et identification de ces derniers encore difficile.
- Enjeu autour de l'hébergement notamment sur les Bouches-du-Rhône (quasi 80% des demandes DAHO).

Le DALO/DAHO en tant que dernier recours reste un constat d'échec et est dépositaire des autres politiques publiques

# Ressources

- Bilan 2024 du DAHO et du DALO en région – DREAL PACA
- Bilan 2024 des demandes et attributions de logements sociaux en région – DREAL PACA
- La cotation comment ça marche ? - Vidéo DREAL PACA
- Panorama du logement social 2024 – national – ANCOLS



# Intervention

## Karina MARTOS

(Fédération des acteurs de la solidarité - FAS PACA-Corse)



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

PACA CORSE

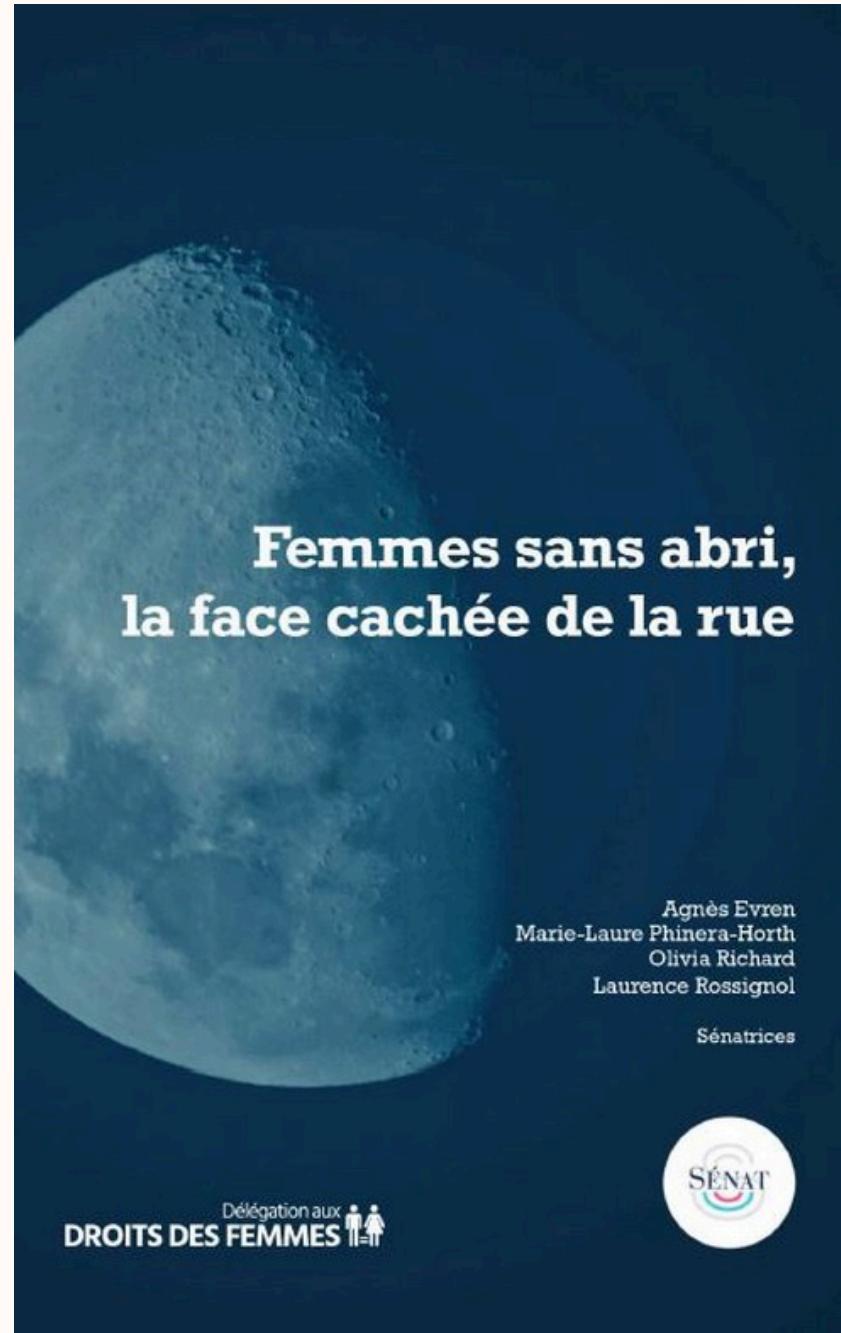
# L'augmentation des personnes à la rue : Une approche genrée de la précarité



- La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) : est un réseau de plus de 900 associations au niveau national, des structures du secteur de l'AHI, de l'IAE, du logement adapté, ou encore de l'accueil des demandeurs d'asiles et réfugiés...
- Outiller, former, soutenir le secteur associatif... Veille juridique et politique.
- Elle est composée par 1 fédération nationale et de 13 fédérations régionales.
- Sur la région PACA et la Corse : la FAS regroupe 80 associations adhérentes

# Etat des lieux et contexte :

Des nombreuses études et des rapports démontrent d'une féminisation de la précarité que ne cessent d'augmenter :



## 2 Enquêtes produites par la FAS Nationale :





## Des constats venant du terrain :

### La situation de femmes sans-abri vue par des acteurs de la veille sociale



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

PACA CORSE

*« On n'arrive plus à mettre à l'abri les personnes qui sont en demande, on appelle quotidiennement le 115 mais malheureusement il n'y a pas de place (...). Il y avait un moment où on arrivait encore à orienter des femmes et des familles, aujourd'hui c'est très difficile »*

*(Acteur de la veille sociale situé à Marseille)*

Les critères se resserrent : « *Les violences doivent être catégorisées...* »

« *Si une femme est victime de violence par un conjoint, mais il s'avère qu'elle décide de quitter le foyer, et le fait de partir la protège, on considère que sa demande ne relève pas d'une mise à l'abri, en tant que victime de violence, tel comme elle est considérée par le 115. Il faut que le danger soit imminent, lorsqu'elle est à la rue, et que l'acteur de violence la menace ou la poursuit.* »

(Acteur de la veille sociale situé à Marseille)



L'enquête de la FAS Nationale auprès des acteurs de la veille sociale nous a montré que 91 % des femmes accueillis déclarent en avoir été victimes (violences physiques, sexuelles, psychologiques, vols...).

*Par exemple, on accompagne une jeune femme, enceinte de 7 mois, on ne trouve pas une place pour elle. (...) Pour les femmes avec enfants (- 3 ans), on appelle une structure d'accueil pour enfant qui proposent des mis à l'abri à la famille. Parfois il peut avoir des places, mais certaines familles ne veulent pas y aller, car cela implique une évaluation sur la capacité de la maman de s'occuper de leurs enfants, parfois il peut avoir un placement avec une fin de prise en charge... et la maman nous est à nouveau orientée, c'est très compliqué ».*

(Acteur veille sociale situé à Marseille)

---

*« En faisant les maraudes vestimentaires et alimentaires depuis plusieurs années, on rencontrait de plus en plus de femmes à la rue, très exposées aux violences... L'objectif de l'accueil de jour est de proposer un lieu protégé aux femmes, un lieu de répit, où elles peuvent se doucher, manger, se reposer, un accompagnement social est proposé (...).”*

*“On rencontre beaucoup de femmes souffrant des troubles psychiques, et la vie à la rue, les épisodes de violences sont des facteurs aggravants. Cela nécessite une adaptation de l'équipe d'accueil et d'accompagnement, un besoin d'un suivi psychologique et la mise en place d'un partenariat local ».*

(Acteur de la veille sociale situé à Nice)

# Des constats et des pistes de solutions :

---

- Des dispositifs existent, mais ils sont insuffisants.
- Les équipes de la veille sociale et le secteur associatif doivent être sécurisés et accompagnés à travers des moyens suffisants.
- L'accompagnement et la prise en charge des femmes en situation de sans-abrisme est spécifique et doit être pris en compte sous le prisme du genre.
- La formation des professionnels et la mise en place des partenariats et des passerelles avec d'autres secteurs (santé) est indispensable pour assurer cet accompagnement



Merci pour votre écoute !



# Ressources

- [Enquête FAS Femmes sans abri - Volet 1 SIAO](#)
- [Enquête FAS Femmes sans abri - Volet 2 Veille Sociale](#)
- [Femmes sans abri, la face cachée de la rue – Rapport du Sénat](#)
- [« La nuit, si tu es seule, tu te caches mieux » - France terre d'asile](#)
- [État du mal-logement en France 2024](#)
- [État du mal-logement en France 2025](#)

# Temps d'échanges



Source : <https://www.istockphoto.com/fr/illustrations/>

# Merci de votre attention !



Dispositif régional d'observation sociale  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Un dispositif financé par :



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Les Caf de la Région  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur



ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



LE DÉPARTEMENT



**Équipe DROS :**  
Fanny Bremond  
Liliana Rojas

**Mail :** dros@cariforef.fr

Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur  
22, rue Sainte Barbe - 13002 Marseille  
Tél. 04 42 82 43 20 / 04 96 11 56 56

